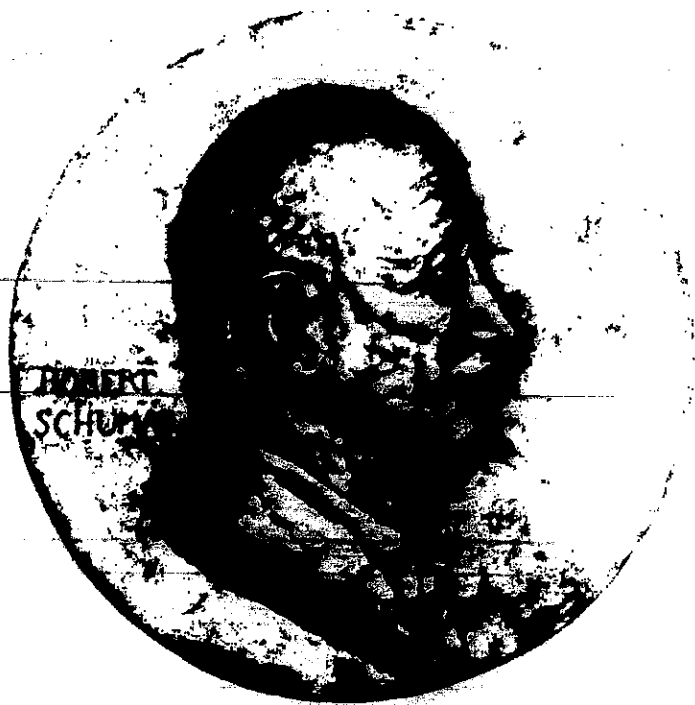


PARLEMENT EUROPEEN



Commémoration du 20^e anniversaire
de la déclaration
du président Robert Schuman

Strasbourg, le 13 mai 1970

Commemoration du 20^e anniversaire
de la déclaration
du président Robert Schuman

Discours prononcés par les Présidents des institutions des Communautés européennes lors de la séance solennelle tenue à Strasbourg, le 13 mai 1970, par le Parlement européen à l'occasion du 20^e anniversaire de la déclaration du Président Robert Schuman.

Discours

de M. Mario SCALBA.

Président du Parlement européen

Chers Collègues, après les tragiques expériences de deux guerres mondiales, commencées par des Etats européens, et des dictatures totalitaires, l'idée de créer un ordre nouveau, capable d'éliminer les causes mêmes des conflits, s'est imposée comme une nécessité inéluctable. L'échec de la Société des Nations, de tous les traités de sécurité collective et des pactes bilatéraux ou multilatéraux de non-agression, de renoncement à l'emploi de la force, et même d'entente, signés entre les Etats nationaux, a fait comprendre qu'il fallait s'engager dans des voies nouvelles si l'on désirait vraiment assurer la paix et garantir la liberté, les deux conditions d'un progrès au service de l'homme.

La possession de matières premières qui pouvaient assurer la suprématie militaire et politique avait été à la source de conflits fratricides entre les nations européennes. On pensa donc qu'il fallait partir de là et faire en sorte que ce qui avait été la raison des conflits devint un facteur d'union.

Mais comment procéder? Soustraire ces biens à l'emprise exclusive des Etats nationaux, les subordonner à un gouvernement autonome, supranational, et les destiner à servir le progrès de la société.

Telle est l'idée qui a présidé à la première Communauté européenne: la Communauté du charbon et de l'acier.

Le grand mérite de la déclaration de Robert Schuman, dont nous célébrons le 20ème anniversaire, est précisément d'avoir indiqué la voie nouvelle, la voie la plus sûre, pour éviter la résurgence des luttes tragiques du passé et garantir le progrès de l'humanité.

La chance de Schuman fut de trouver l'adhésion rapide de deux autres grands hommes d'Etats européens: Conrad Adenauer, chancelier d'Allemagne fédérale, et Alcide de Gasperi, Premier Ministre d'Italie, ainsi que d'autres hommes politiques éminents des pays du Benelux.

Moins d'un mois après la déclaration Schuman, les gouvernements des six pays intéressés proclamaient solennellement leur "volonté de mettre en commun la production de charbon et d'acier et d'instituer une Haute Autorité dont les décisions seraient contraignantes pour chacun des pays". Sur la base de ces principes naissait, deux ans plus tard, le 25 juillet 1952, la Communauté européenne du charbon et de l'acier dont le président fut Jean Monnet, qui avait apporté à Schuman le soutien de sa compétence technique incontestable, soutenue par l'enthousiasme de tous ceux qui ressentaient la nécessité d'unir les peuples européens selon une formule nouvelle, plus apte à permettre d'atteindre l'ambitieux objectif de l'unité.

La dénomination même de "Communauté" donnée à la nouvelle institution révèle son originalité et les objectifs humains qu'elle poursuit.

L'idée de la Communauté ne cessera ensuite de s'affirmer.

En mars 1957, parallèlement à la C.E.C.A., sont créées la Communauté économique européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique. Trois communautés donc qui, tout en conservant encore une personnalité juridique autonome, sont régies par des institutions politiques communes: le Parlement européen, le Conseil de ministres, la Commission exécutive et la Cour de Justice.

Tant et si bien que l'histoire des trois Communautés est désormais une seule histoire, l'histoire de l'idée communautaire, de sa marche en avant.

Et c'est fort justement que nous pourrions désigner par l'expression générale de "Communauté européenne" les trois Communautés créées par les traités de Paris et de Rome.

Le succès de cette nouvelle évolution a été pleinement reconnu par la dernière conférence des chefs d'Etat ou de Gouvernement, qui s'est tenue à La Haye, les 2 et 3 décembre 1969.

Dans le communiqué publié à l'issue de la conférence nous pouvons lire:

"Mesurant le chemin parcouru, et constatant que jamais peut-être des Etats indépendants n'ont poussé plus loin leur coopération, ils — les chefs d'Etat ou de Gouvernement des six pays membres des Communautés européennes — ont été unanimes à considérer qu'en raison même des progrès réalisés, la Communauté est aujourd'hui parvenue à un tournant de son histoire".

Et, plus loin: "Entrer dans la phase définitive du Marché commun, ce n'est pas seulement, en effet, consacrer le caractère irréversible de l'oeuvre accomplie par les Communautés, c'est aussi préparer les voies d'une Europe unie en mesure d'assumer ses responsabilités dans le monde de demain et d'apporter une contribution répondant à sa tradition et à sa mission".

Plus loin encore: "Aussi, les chefs d'Etat ou de Gouvernement tiennent-ils à réaffirmer leur foi dans les finalités politiques qui donnent à la Communauté tout son sens et sa portée, leur détermination de mener jusqu'à son terme leur entreprise et leur confiance dans le succès final de leurs efforts".

En conclusion, le communiqué met l'accent sur les aspects politiques: "les Communautés européennes demeurent le noyau original à partir duquel l'unité européenne s'est développée et a pris son essor. L'adhésion à ces Communautés d'autres pays de notre continent – conformément aux modalités prévues par les traités de Rome – contribuerait sans doute au développement des Communautés vers des dimensions toujours plus conformes à l'état actuel de l'économie et de la technologie".

Vingt ans après la déclaration Schuman et treize ans après la signature des traités de Rome, nous pouvons considérer comme acquis les points fondamentaux suivants:

1. L'irréversibilité de la politiques communautaire. On ne peut revenir en arrière sans que les peuples européens ne subissent de graves préjudices.
2. L'engagement est renouvelé de poursuivre les objectifs économiques et politiques des traités de Paris et de Rome.
3. L'élargissement de la Communauté européenne à tous les Etats européens capables de souscrire aux engagements prévus par ces mêmes traités est confirmé.

Ces points précis qui se dégagent du communiqué de la conférence de La Haye nous montrent quel chemin ont parcouru les idées exposées dans le message du 9 mai 1950.

Même parmi les difficultés réelles et les oppositions inévitables qui surgissent dans toute grande construction humaine, l'idée de l'unité des Etats démocratiques d'Europe et les institutions concrètes qu'elle a engendrées ont fait des progrès. Les hommes qui ont imaginé et mis en oeuvre le nouveau cours politique dans l'histoire.

Et c'est pourquoi, le plus bel hommage que nous puissions leur rendre est de continuer dans la voie qui nous a été tracée et de mettre dans l'accomplissement de notre devoir la foi et l'ardeur qui ont animé les pionniers et que justifie l'élévation du but.

D'autre part, nous sommes tous convaincus que la politique d'unification ne souffre aucune alternative si les nations démocratiques d'Europe veulent continuer à peser sur les événements mondiaux et désirent ne pas rester en arrière sur la voie du progrès humain.

Le succès même de la Communauté européenne, sa croissance, posent de nouveaux problèmes de développement et de participation plus large et plus directe des peuples à la vie et à la politique de la Communauté européenne.

En raison de l'ampleur à laquelle elle est parvenue, la politique communautaire ne peut plus être seulement une "affaire de gouvernements". La Communauté européenne n'échappe pas au principe selon lequel il n'y a pas de société démocratique qui ne tire son origine directement du peuple, et le peuple lui-même est l'artisan de la politique qui le concerne directement.

D'où la nécessité de ne plus ajourner la mise en oeuvre des dispositions des traités sur l'élection au suffrage direct du Parlement européen.

D'où la nécessité d'un nouvel équilibre des pouvoirs communautaires se rapprochant davantage des règles de la démocratie sur lesquelles s'appuie aussi la Communauté européenne et des réalités actuelles.

D'où encore la nécessité d'accélérer les développements d'ordre économique et politique, implicitement ou explicitement contenus dans les traités, et que requiert le stade auquel la Communauté européenne est déjà parvenue.

Pour mettre en oeuvre les engagements souscrits à La Haye, les négociations en vue de l'adhésion du Royaume-Uni et des autres pays candidats à la Communauté européenne devraient s'ouvrir le 29 juin prochain.

Il s'agit d'un grand événement et le Parlement européen qui, depuis dix ans, se bat pour l'élargissement de la Communauté, ne peut que souhaiter aujourd'hui que les négociations soient rapides et décisives. Mais nous souhaitons aussi que sera mise à profit cette occasion exceptionnelle pour faire dans la voie de l'unité économique et politique, réclamée également par le Parlement, des progrès qui, à la lumière des expériences acquises, nous semblent indispensables pour consolider les succès obtenus et créer les conditions qui permettent de réaliser d'autres progrès plus importants.

Nous n'ignorons pas les difficultés réelles de l'entreprise, mais nous sommes profondément convaincus qu'elles seront plus facilement surmontées si les négociateurs se rendent compte qu'ils ne sont pas liés, sur le plan économique, par une politique de "donnant donnant" et qu'ils sont appelés à accomplir une grande tâche historique qui est celle de créer une Communauté des peuples libres de l'Europe qui puisse s'exprimer d'une voix unanime et faire peser la force incomparable dont elle pourra disposer pour stabiliser la paix dans le monde, placer la liberté à l'abri des dangers, des mythes sans cesse renaissants de la division, de la haine et de la violence, et réduire les distances qui séparent les classes et les nations et qui sont, entre autres, les causes de désordres sociaux et de guerres.

La tâche des négociateurs sera facilitée s'ils se rendent compte qu'ils sont appelés, dans la mesure où cela dépendra de l'Europe unie, à libérer les hommes de la terreur de la guerre, de la dictature et de la misère et à utiliser la science et la technique au service du progrès de tous les peuples, et notamment de ceux qui en ont le plus besoin.

L'Europe démocratique unie, dont les vieilles et glorieuses nations européennes seront les piliers par leur puissance économique, leur capacité créatrice et la richesse de leurs traditions politiques, culturelles et morales, peut fort bien aspirer à devenir effectivement l'arbitre des destins du monde et à contribuer à la civilisation humaine. Divisées, les nations européennes non seulement se nuisent à elle-mêmes, mais ne peuvent jouer un rôle bénéfique dans le monde.

C'est vers cet avenir qu'étaient orientées les pensées de Robert Schuman et des pionniers de la Communauté européenne.

Au moment où nous célébrons cet anniversaire, notre vœu est que les hommes sachent être aujourd'hui les dignes continuateurs de l'action commencée il y a vingt ans. Et ce sera l'hommage qu'apprécieraient le plus Robert Schuman, dont l'esprit plane sur cette assemblée dont il a été l'incomparable président, et tous les hommes qui par leur intelligence et leur action nous ont ouvert la voie vers l'unité de l'Europe, vers une meilleure destinée des générations présentes et futures.

Discours
de M. Pierre HARMEL,
Président du Conseil de ministres
des Communautés européennes

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, vous nous avez fait l'honneur, Monsieur le Président, de nous inviter à participer aujourd'hui à cet hommage qu'à l'occasion du 20ème anniversaire de la déclaration du 9 mai 1950, le Parlement européen veut rendre à la mémoire de Robert Schuman. Nous sommes très sensibles à cette invitation. C'est dans un esprit égal à celui qui a animé vos nobles paroles, Monsieur le Président, que je m'exprimerai au nom du Conseil.

Les événements vraiment grands ressemblent sous quelques aspects, aux très hautes montagnes: seul un certain recul permet de mesurer leur majesté comparée à ce qui les entoure.

Ainsi en est-il de la déclaration et du projet européens rendus publics le 9 mai 1950. Aujourd'hui, alors que vingt ans ont passé, la pensée de Robert Schuman, avec ses trois caractères: monumental, prophétique et généreux, transcende toutes les déclarations et tous les actes européens des années 1950.

Peut-être pouvons-nous nous rappeler la multiplicité des initiatives européennes qui jalonnèrent cette époque:

- 17 mars 1948: traité de Bruxelles;
- 16 avril 1948: convention de coopération économique européenne;
- 5 mai 1949: statut du Conseil de l'Europe;
- 4 novembre 1950: convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales;
- 27 mai 1952: traité instituant une Communauté européenne de défense;
- 10 septembre et 23 octobre 1952: résolution des six ministres des affaires étrangères, demandant aux membres de l'Assemblée commune d'élaborer un projet de Communauté politique européenne;
- mars-avril 1953: projet de traité portant statut de la Communauté européenne.

Pouvait-on se douter, il y a vingt ans, que le projet qui irait le plus loin concernerait l'action apparemment la plus limitée: placer l'ensemble de la production franco-allemande du charbon et de l'acier sous une haute autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays de l'Europe?

Pourtant, c'est la déclaration du 9 mai 1950 qui engendra le traité instituant la C.E.C.A.; qui provoqua la conférence de Messine des 1er et 2 juin 1955; qui fit naître, à Rome, le 25 mars 1957, la Communauté européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique. Chacun reconnaît aujourd'hui que la fondation solide, la pierre angulaire d'une Europe organisée et vivante, furent scellées le 9 mai 1950. Aujourd'hui, nous reconnaissons plus facilement cette évidence, puisque les Communautés deviennent visiblement l'aimant qui rassemble les solidarités européennes et démocratiques. Nous le disons avec d'autant plus de conviction que, comme vous l'avez fait remarquer il y a un instant, Monsieur le Président, depuis le sommet de La Haye, la génération politique de 1970 creuse plus avant le sillon si bien tracé naguère: les Communautés sont devenues définitives, elles s'apprêtent à de nouvelles unifications économiques et monétaires. L'Europe veut s'élargir aux dimensions souhaitées dès l'origine; maintenant aussi, la construction politique européenne fait l'objet de nouvelles réflexions ... Ainsi le printemps politique de l'Europe d'aujourd'hui ressemble-t-il à notre saison du printemps 1970: il est tardif, mais il s'annonce avec quelques espérances de beauté; les lumières nouvelles et longtemps attendues éclairent d'autant plus vivement l'événement des origines.

La déclaration de Robert Schuman n'aura pas été seulement monumentale; elle fut réellement prophétique.

Il y a vingt ans, d'aucuns parmi nous devaient être déçus en entendant l'avertissement de Robert Schuman: "L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble; elle se fera par des constructions concrètes créant d'abord une solidarité de fait".

Cela ne voulait pas dire que l'édifice naîtrait du hasard et demeurerait sans architecture. Mais la voix de Robert Schuman est aujourd'hui servie par l'expérience; des actions spécifiques, mises en commun, soudent mieux les solidarités que les grands desseins abstraits. C'est pourquoi, de tous les efforts actuels, l'unification économique, sociale et monétaire en projet constituera la nouvelle étape la plus engageante et la plus décisive.

La déclaration de Robert Schuman obéit à une troisième loi des grandes actions qui vont loin; celles-ci invitent toujours à dépasser des situations et elles suscitent toujours des générosités créatrices. La proposition du 9 mai 1950 avait bien ce caractère et cette audace: cinq ans, jour pour jour, après la fin des combats, la France offrait à l'Allemagne de "substituer aux rivalités séculaires une fusion de leurs intérêts essentiels".

En cette année 1970, anniversaire d'un siècle dont les trois quarts furent endeuillés par des affrontements au sein de l'Europe occidentale, qui n'aperçoit la fécondité des ententes de mai 1970? Elles amorcèrent un changement radical de notre histoire, parce qu'elles furent un acte de paix.

Et maintenant, si l'Europe veut accomplir de nouvelles étapes créatrices, quels actes de paix va-t-elle proposer? A quelles actions généreuses consacrerait-elle la puissance et la prospérité nées de son unité?

A ce moment-ci, nous avons tous la conviction que l'Europe a besoin d'abord de s'affirmer dans sa démocratie. Votre Assemblée en est la garante. Nous savons que vous aurez soin de préserver et de faire croître les libertés personnelles, sociales et politiques qui constituent le ciment de l'Europe.

Mais à partir de cet essentiel, quels actes concrets de paix offrirons-nous aux autres peuples d'Europe, aux autres continents, et quelle justice entendrons-nous faire régner dans les relations entre notre continent prospère et l'hémisphère sud?

A La Haye, les chefs d'Etat ou de gouvernement ont tracé les orientations de nos efforts en indiquant qu'il s'agissait de "préparer les voies d'une Europe unie en mesure d'assumer ses responsabilités dans le monde de demain et d'apporter une contribution répondant à sa tradition et à sa mission".

Faisons, dès lors, en sorte que soit mise en place progressivement, d'ici huit ou dix ans, cette Europe telle que nous la voulons, qui ne soit pas uniquement une Europe des prospérités, mais surtout un cadre qui permette de faire s'épanouir au loin les facteurs de croissance humaine, de croissance sociale et de croissance culturelle.

Tout comme en 1950, nous sommes entrés dans une phase d'impulsions nouvelles pour l'Europe. Les paroles prophétiques de Robert Schuman restent aujourd'hui devant nos yeux. Cette fédération européenne dont il se fit le prophète et l'apôtre reste bien l'objectif auquel, tous ensemble, nous tendons.

La présente commémoration, qui trouve si heureusement sa place dans cette enceinte, revêt dès lors une signification qui dépasse la simple importance d'un vingtième anniversaire d'un événement historique; elle a la valeur d'un nouveau départ parce qu'elle annonce de nouveaux progrès.

Discours
de M. Jean REY,
Président de la Commission
des Communautés européennes

Monsieur le Président du Parlement européen, Monsieur le Président du Conseil, Mesdames, Messieurs, la Commission des Communautés européennes tient à s'associer à la célébration du vingtième anniversaire de la déclaration de Robert Schuman, organisée aujourd'hui par le Parlement européen.

Il y a quelques jours, à Bruxelles, au siège de la Commission, au Berlaymont, les présidents ou les représentants des quatre institutions européennes retraçaient, chacun dans leur domaine, l'oeuvre accomplie dans le courant de ces vingt années et rendaient hommage à l'homme modeste et courageux qui, il y a vingt ans, a entrepris l'action politique dont est issu l'ensemble des constructions communautaires de l'Europe occidentale.

Aujourd'hui, dans le cadre du Parlement européen, ce sont plus particulièrement les aspects parlementaires et politiques de la journée qu'il convient de souligner.

Robert Schuman nous a essentiellement apporté deux choses.

Avant lui, l'Europe se présentait comme une juxtaposition d'Etats souverains sortant à peine de deux guerres qualifiées de mondiales, mais qui, en réalité, n'étaient que des guerres civiles entre Etats européens, et cherchant au lendemain des souffrances de 1939-1945, à se reconcilier.

Depuis l'appel de Robert Schuman et tout ce qui en est sorti, l'Europe devient lentement un continent, prenant conscience de cette nouvelle dimension de ses idées et de son destin, et animé d'un esprit nouveau et, en réalité, d'une foi. C'est en cela que Robert Schuman a été et demeurera pour nous un prophète.

En second lieu, Robert Schuman a compris que l'Europe nouvelle avait besoin d'institutions si elle voulait devenir un continent organisé; c'est en cela que Robert Schuman s'est révélé un véritable homme d'Etat.

C'est lui qui a lancé l'idée de la création d'une Haute Autorité dont nous sommes aujourd'hui les héritiers et les continuateurs. Et c'est le moment de rendre hommage à l'homme qui a été le principal conseiller et inspirateur de Robert Schuman, qui a été le premier président du premier exécutif européen, la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, et qui aujourd'hui, comme président du Comité d'action pour les Etats Unis d'Europe, continue à apporter à la construction européenne son action créatrice, M. Jean Monnet.

Au cours du discours que j'ai prononcé au nom de mes collègues lors de la manifestation de Bruxelles du 5 mai, j'ai souligné l'importance que nous attachons aux institutions communautaires. Le Parlement européen ne s'étonnera pas que je rappelle ici combien ce point nous paraît fondamental. Déjà dans la déclaration que nous avons lue à cette tribune le 1er juillet 1968, il y a près de deux ans, et en des temps plus difficiles que les temps actuels, nous avons souligné à quel point le renforcement des pouvoirs des institutions, et notamment ceux du Parlement européen, nous paraissait essentiel et nous avons déclaré que l'élection démocratique du Parlement européen au suffrage universel nous paraissait un progrès politique absolument indispensable; c'est plus que jamais notre opinion.

Nous disions aussi qu'il fallait renforcer les pouvoirs de la Commission européenne, et je saisis cette occasion solennelle de répéter que tout ce qui peut affaiblir l'autorité et les moyens d'action de la Commission des Communautés européennes va à l'encontre des intérêts de l'Europe, et je le fais d'autant plus volontiers devant le président du Conseil que je sais combien il y est personnellement attentif.

Mesdames, Messieurs, en cette journée anniversaire, la Commission pense plus aux problèmes de l'avenir qu'à ceux du passé; l'Europe ayant franchi sa première période de construction, les Communautés étant dans leur existence définitive et non plus transitoire, l'effort d'intégration économique et monétaire et l'effort d'élargissement des Communautés étant actuellement repris, le moment est venu pour les Européens de se tourner avec dynamisme accru vers les tâches de demain.

"Quelle Europe voulez-vous construire? ", nous demande actuellement la jeunesse; c'est à cette interrogation passionnée que nous devons demain répondre: une Europe plus généreuse, une Europe plus sociale, une Europe tournée davantage vers ses grands devoirs à l'égard du tiers monde. Telle est la conviction et, je reprendrai le mot, la foi qui anime notre Commission au moment où nous célébrons le 20e anniversaire de la déclaration du grand homme d'Etat qui a appelé les Européens à l'union, au combat et à l'espoir.